

MÃ©gabassines : L'État instrumentalise les Ã©vÃ©nements de Sainte-Soline estimer associations

Dossier de la rÃ©action de H2o
March 2023

Ã

Dans un recours hiÃ©rarchique adressÃ© au PrÃ©fet de RÃ©gion, les associations de protection de l'environnement dÃ©noncent le rÃ©cit orchestrÃ© par l'Ã©tat pour faire taire le dÃ©bat public et l'expression citoyenne sur le sujet des mÃ©gabassines en Poitou-Charentes et dans les Deux-SÃ©vres.

AprÃ©s avoir retirÃ© une subvention pour l'Ã©ducation Ã l'environnement Ã l'Association de protection, d'information et d'Ã©tudes de l'eau et de son environnement (APIEEE), celle-ci vient de recevoir la notification par la PrÃ©fÃ©ture des Deux-SÃ©vres, de son exclusion de toutes les instances de concertation liÃ©es Ã l'eau du dÃ©partement dans lesquels elle siÃ©geait ! Une double sanction donc contre une association totalement extÃ©rieure Ã l'Ã©vÃ©nement puisqu'elle n'avait ni organisÃ© la manifestation, ni appelÃ© Ã y participer, que ce soit avant ou aprÃ©s la dÃ©cision de son interdiction. Son tort est principalement d'avoir dÃ©noncÃ© la dÃ©mesure de la prÃ©sence de gendarmerie et de la rÃ©pression policiÃ©re ainsi que les mensonges de la communication officielle sur le caractÃ©re "lÃ©gal" des bassines contestÃ©es ; et d'avoir rappelÃ© que l'Ã©tat n'Ã©tait pas aussi prompt Ã la rÃ©action mÃ©diatique et policiÃ©re quand le monde agricole productiviste saccageait les locaux associatifs ou agressait les militants associatifs comme c'est rÃ©guliÃ©rement le cas.

Les associations de protection de la nature et de l'environnement du mouvement FNE en Nouvelle-Aquitaine, Poitou-Charentes Nature et Deux-SÃ©vres Nature Environnement tiennent Ã rappeler qu'elles participent au dÃ©bat public autour de la gestion de l'eau sur le territoire, dans l'ensemble des comitÃ©s et commissions, lieux de ces dÃ©bats. Elles assurent aussi une information et l'Ã©ducation de tous les publics sur les enjeux de l'eau et de leur gestion, et sont reconnues pour cela comme participant Ã la dÃ©fense de la ressource et Ã des actions d'intÃ©rÃ©t gÃ©nÃ©ral. Elles contestent Ã©galement dÃ©s les tribunaux certaines dÃ©cisions de l'Ã©tat qu'elles jugent non conformes au droit et Ã l'enjeu de prÃ©servation de la ressource, comme le 7 mars dernier devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux ; elles gagnent ces procÃ©s en dÃ©montrant que l'Ã©tat peut commettre des erreurs d'apprÃ©ciation dans ses dÃ©cisions liÃ©es Ã l'eau.

Les associations locales du mouvement de FNE dÃ©noncent l'instrumentalisation des Ã©vÃ©nements de Sainte-Soline par l'Ã©tat comme moyen de porter atteinte au dÃ©bat public sur l'eau. Un recours contentieux administratif a Ã©tÃ© dÃ©posÃ© trÃ©s rÃ©cemment contre la dÃ©cision de suppression de la subvention ainsi que contre celle exigeant remboursement d'une partie des montants versÃ©s pour l'annÃ©e 2022.

FNE